



adultère ou pas en cas de divorce amiable

Par **ardoiseverte**, le **28/11/2010 à 07:44**

Bonjour,

J'ai engagé une procédure à l'amiable en septembre 2007 pour abandon du domicile, mon ex mari a refusé, j'ai donc repris la procédure à torts, (il me trompait ouvertement) malgré de nombreux témoignages et surtout celui de ma soeur pour attouchements, j'ai été debouté. Mon ex mari a engagé à son tour une nouvelle procédure en février de cette année, à l'amiable, pour faire diminuer le devoir de secours, (3 ans de séparation de domicile), à ce jour je n'ai toujours aucune nouvelles, j'ai rencontré quelqu'un, 800kms nous séparent, cette personne est actuellement chez moi (le juge m'a octroyé la gratuité et la jouissance du domicile) j'ai reçu un mail de mon ex mari, il me menace! quels sont ces droits? Il mène la grande vie de son côté!!!!!!!!!!!!!!

Quels sont les miens? Je suis un peu désemparée

Merci de vos réponses

Par **Domil**, le **28/11/2010 à 18:41**

Puisque ça fait plus de 2 ans de séparation, vous pouvez lui imposer le divorce pour altération définitive. Prenez un avocat et lancez la procédure.

Par contre, effectivement, il peut vous faire un constat d'adultère, donc méfiez-vous et voyez ça avec votre avocat.

Par **ardoiseverte**, le **28/11/2010 à 19:16**

Bonsoir,

Merci pour votre réponse, mon ex mari a réengagé une procédure amiable le 5 mars, j'ai repris un avocat, nous sommes de nouveau passés devant le juge en conciliation, j'ai moi aussi signé l'amiable, c'est pour cela que je me pose cette question, il ne peut logiquement m'accuser d'adultère, qu'en pensez-vous, après ce complément d'information?

Merci de me dire ce que vous en pensez.

Par **Domil**, le **28/11/2010 à 21:42**

Il n'y a qu'une seule audience pour un divorce par consentement mutuel. Mais est-ce ce divorce que vous avez fait, ou un demande de divorce acceptée ? (téléphonez à votre avocat !)

Par ardoiseverte, le 29/11/2010 à 06:22

Bonjour,

Je pense que c'est un divorce par consentement accepté, a l'amiable, la procedure serait deja terminée.

Je vais donc aller voir la secretaire, mon avocate n'est pas facile a joindre.

Merci encore